

Dossier Enseignant

EVER

“ des ressources éducatives sur les valeurs européennes “

Pour les écoles

Module 6:

Le Futur de l'Europe

A. la mythologie

B. le passé

- les précurseurs
- Histoire de la Construction Européenne

C. le futur

A. La Mythologie : La Légende d'Europe

Tout commença par la légende de la Grèce Antique où la Princesse Europe fille du Roi de Lydie, territoire du Pont-Euxin jouait sur la plage avec ses amies.

Le Roi des Dieux, Zeus, regardait de son poste d'observation de l'Olympe ce que faisaient les humains sur la Terre. Il découvrit Europe qui était excessivement belle. A tel point qu'il en devint fou amoureux. Il mit en place un stratagème pour la rencontrer sans se faire reconnaître.

Pour cela il prit l'apparence **d'un taureau blanc magnifique** et s'approcha du rivage puis se coucha sur la plage.



Quand Europe arriva avec son groupe d'amies habituelles pour jouer, elle vit ce magnifique animal qui avait l'air de dormir et alors décida de lui monter sur le dos car cela la tentait.

D'un coup le taureau se leva, Europe aux cornes de la bête pour ne pas tomber s'accrocha et alors le taureau se jeta dans la Mer Méditerranée puis disparu avec la belle sur le dos.

Ils arrivèrent dans l'île de Crète et là le Taureau prit forme humaine et finalement ils s'accouplèrent.

En arrivant sur cette nouvelle terre, comme ils avaient quitté l'Asie Mineure, Zeus décida de lui donner le nom de la Princesse et ainsi naquit dans la mémoire des hommes ce nouveau **continent que l'on appela Europe**.

B. Le Passé

● Les Précurseurs (*Une vieille idée*)

Après avoir accouché d'un enfant qui fut le roi de l'île, la Princesse s'endormit pendant 1000 ans. Alors les habitants des îles alentours vécurent de nombreuses aventures où ils se combattaient les uns les autres, quelque fois s'unifiaient et cette bataille entre les cités grecques atteint son paroxysme lors d'une guerre à laquelle de nombreux héros ont pris part, appelée la Guerre de Troie, dont l'origine était là aussi due à l'enlèvement de la plus belle fille de ces îles, la belle Hélène.

Les Troyens ayant perdu contre les autres grecs et leur ville ayant été détruite s'échappèrent par mer et fondèrent une autre ville sur une nouvelle terre qu'ils appelèrent Rome.

Ils s'installèrent, se développèrent, construisirent une civilisation qui conquies tout le pourtour de la Méditerranée qu'ils appelèrent à la fin, notre mer.

Cet Empire était tellement grand, qu'un jour l'Empereur Dioclétien décida de le couper en deux pour chacun de ses deux fils. Il y eut alors l'Empire d'Occident et l'Empire d'Orient. Mais ils vécurent en harmonie entre eux jusqu'à des querelles religieuses. Entre le IIIème siècle, le IVème, le Vème ce furent une succession de reconstitution de l'Empire (grâce à Constantin qui en plus favorisa l'installation du Christianisme auparavant persécuté par le pouvoir.)

Puis à nouveau des divisions

A cette période les deux parties de l'Empire subirent les Invasions barbares appelées aussi les migrations des peuples

A l'Ouest vers la fin du Vème siècle cela abouti à une abdication du dernier Empereur Romulus Augustule en 476 et donc la fin de l'Empire Romain d'Occident. Des royaumes indépendants gérés par les chefs de chaque peuple qui avaient réussi à traverser la frontière (le limes) pourtant fortement protégée, s'installèrent. Depuis plusieurs régions où pays portent le nom de ces peuples (Lombardie, Bourgogne, Croatie, Allemagne, France Angleterre.

L'Empire d'Orient résista, quant à lui 1000 ans de plus (1453, chute de Constantinople) mais subit également de nombreuses défections de territoires par l'incrustation, de nouveaux peuples comme à l'Ouest.

A ces invasions venues du Nord et de l'Est de l'Europe, se sont ajoutées au sud de la Méditerranée sur les territoires du nord de l'Afrique et même en Espagne puis par la suite de l'Asie Mineure, d'autres invasions menées par des peuples venant de la péninsule arabique, motivés de plus pour la diffusion d'une nouvelle religion : l'Islam.

Dans ce contexte de redéfinitions de nouveaux territoires en permanence en lutte d'influence entre ces peuples, l'Eglise Catholique représentée par son Pape installé toujours à Rome l'ancienne capitale de l'Empire, choisit une alliance stratégique avec l'un d'entre eux dont le chef (Clovis) venait de se convertir : **les Francs**.

Cette alliance symbolisée par le **Baptême de Clovis** (Roi des Francs) à Reims en 496, fut déterminante pour l'Histoire de l'Europe.

CHARLEMAGNE

Le Père de l'Europe

En effet 3 siècles plus tard, cette alliance renouvelée avec l'un des ses successeurs, **Charlemagne sacré Empereur** en l'An 800 à Rome fut la naissance de l'Europe comme projet politique et philosophique.

En effet Charlemagne réussit à fédérer autour de lui de nombreux territoires qui lui permirent d'étendre l'espace d'influence des Francs de l'Ebre à l'Elbe, mais aussi jusqu'à la Bohême, la Pannonie et une grande partie de l'Italie.

Au delà des succès militaires contre des peuples concurrents et pas tous christianisés il sut développer pendant son règne des progrès dans différents domaines qui permettent de considérer qu'il a bâti le creuset qui permit l'éclosion de l'Europe d'aujourd'hui.

Il édifia une capitale (Aachen), mettant fin ainsi à l'itinérance des cours des Mérovingiens et des premiers Carolingiens, imposa une écriture commune à tout l'Empire avec le choix de la minuscule caroline, une monnaie commune avec le denier d'argent, des poids et mesures unifiées, une liturgie des rites religieux commune (avec les chants grégoriens), une priorité à l'Education (dans les paroisses, les monastères, les évêchés), un impôt proportionnel (la dime), une administration moderne pour le contrôle (les Missi Dominici), une rotation des fonctions dans le pouvoir local (les Comtes), les prémices d'un Etat fédéral (un Empereur, des Rois, des Comtes, des Ducs), des décisions prises sur le terrain (des conciles, des plaids, des Assemblées), des décisions prises en Assemblée Générale (Champs de Mars, de Mai), des lois communes (des capitulaires) ...

Mais ce fut aussi un bâtisseur audacieux (200 cathédrales, son palais), un visionnaire d'aménagement territorial (creusement du canal entre le Rhin et le Danube), un protecteur des plantes (alimentaires et médicinales) et des légumes avec l'implantation de jardins, de potagers dans les monastères par le capitulaire de Villis.

Il était également épris de culture : création d'une Académie Palatine qui regroupait des érudits de toutes les nations autour de lui, facilita le développement des Arts (la Renaissance Carolingienne), sensible à la place de l'Histoire (les Annales), et soucieux de la préservation des traditions culturelles des peuples (transcription écrite des légendes germaniques), respect des lois des peuples (lois ripuaires, lois saxonnes, lois de Gondebaud, lois Aquitaines).

Facilitant également le dialogue des civilisations : relations avec le Calife de Bagdad, Haroun el Rachid, l'Impératrice de Byzance Irène.

Il pratiqua l'Unité dans la Diversité.

De plus sa légende fut colportée à travers les siècles par les trouvères et les troubadours,

Il pratiqua une politique d'alliance permanente avec la papauté et développa le Christianisme au delà des frontières de l'ancien Empire Romain.

Son règne, malgré les guerres extérieures permit une longue période de paix et d'enrichissement des peuples.

C'est pourquoi, il est resté longtemps dans la mémoire des peuples comme un dirigeant exemplaire que de nombreux successeurs ont cherché à égaler.

Il fut appelé, déjà de son vivant : Père de l'Europe, Patrice des Romains, Roi des Francs et des Lombards (Angilbert)

La coupure de son Empire en 3 parties (Francie occidentale, Francie Orientale, Lotharingie), du fait de la mésestimation de ses petits fils entraîna 1100 ans de guerres en Europe jusqu'à ce qu'après 2 Guerres Mondiales, les politiques issus des anciens territoires carolingiens ne reprennent son œuvre d'unification et de construction d'une Union Européenne insufflée par des philosophes et des poètes et après plusieurs tentatives inabouties.

Il y eut donc des Précurseurs puis des Constructeurs.

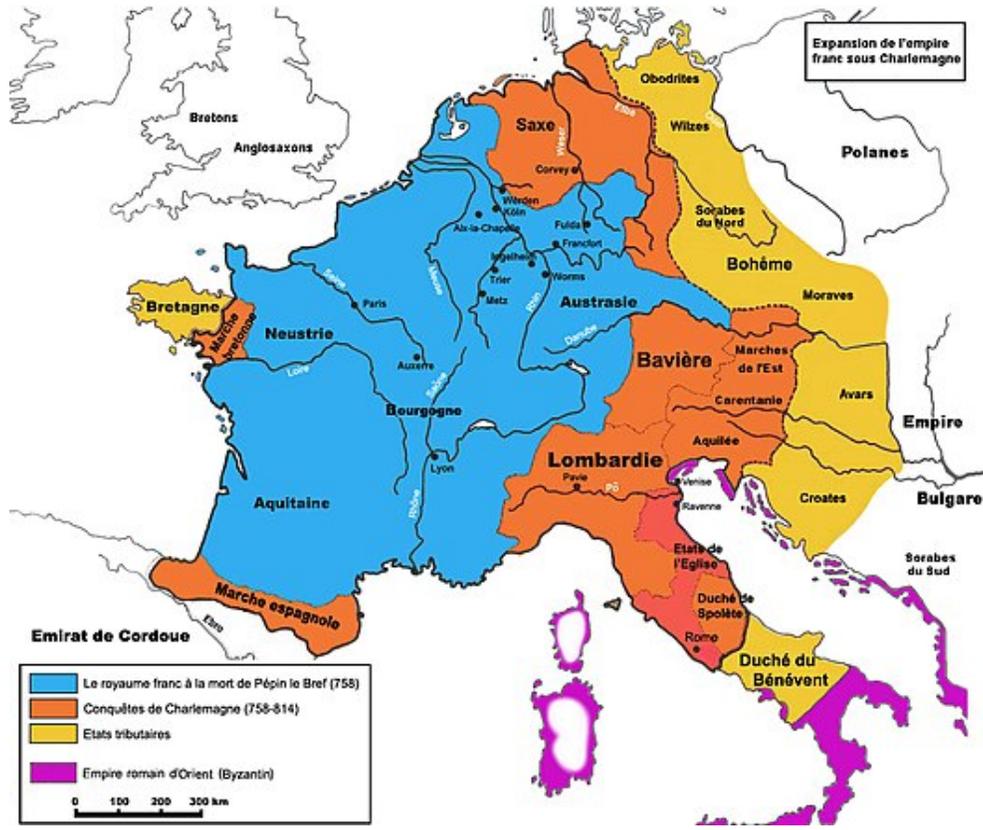
800

CHARLEMAGNE



- **Charlemagne** Roi des Francs et des Lombards
- Empereur d'Occident
- Père de l'Europe





1610

HENRI IV

Roi de France
Le Bon Roi Henri



Henri IV Roi de France “le Grand Dessein”

Le Grand Dessein d'Henri IV est un projet d'organisation politique de l'Europe évoqué en plusieurs endroits des mémoires de Sully et détaillé dans leur dernier chapitre. Henri IV, en association avec Élisabeth Ire d'Angleterre, aurait imaginé une confédération de pays présidée par un empereur élu, en rationalisant les frontières internes de l'Europe, en éclatant les plus grands pays et regroupant les plus petits pour qu'aucun n'ait structurellement la prééminence, en définissant une constitution limitant le risque de voir le pays de l'empereur acquérir une prééminence, en mettant en place un traité de paix et d'assistance mutuelle permettant à la fois de réduire considérablement les dépenses militaires et d'augmenter l'efficacité de la défense commune et en affirmant, par une politique de tolérance religieuse, l'influence politique de la France sur l'Europe.

Les versions du Grand Dessein que donne Sully sont plus difficilement résumables, car elles ont varié durant la rédaction des Œconomies royales. La première figure dans le tome I, édition de 1632. Henri IV, en 1596, aurait projeté « de disposer tous les Potentats de la Chrestienté à choisir trois des diverses sortes de Religions » pour les entretenir dans la tolérance ; d'obtenir que « toutes les dominations Royales qui se voudront maintenir hereditaires et d'une puissance absoluë sur leurs peuples » admettent une « esgalité de puissance » pour créer un équilibre entre elles.

Les versions du Grand Dessein que donne Sully sont plus difficilement résumables, car elles ont varié durant la rédaction des Œconomies royales. La première figure dans le tome I, édition de 1632. Henri IV, en 1596, aurait projeté « de disposer tous les Potentats de la Chrestienté à choisir trois des diverses sortes de Religions » pour les entretenir dans la tolérance ; d'obtenir que « toutes les dominations Royales qui se voudront maintenir hereditaires et d'une puissance absoluë sur leurs peuples » admettent une « esgalité de puissance » pour créer un équilibre entre elles.

Ces quelques lignes s'amplifient dans le second volume. Sully entreprend « le recit des merveilles » des « hautes meditations » du roi « et de ses magnifiques projets et desseins ».

Un programme en sept points amplifie les deux projets du premier tome et leur en ajoute cinq autres : les « quinze dominations desquelles doit estre composée la Chrestienté d'Europe » doivent s'accorder sur leurs limites ; les monarchies héréditaires doivent renoncer à s'étendre et si l'une a plus que le roi de France, elle doit accepter que cet excès soit « departy entre les dominations electives estants sujetes aux loix » ; les pouvoirs doivent être équitables et recueillir l'assentiment des sujets ; au-dessus de ces quinze puissances doit s'ériger un « Conseil d'entr'eux tous si bien ajusté, qu'avec le commun consentement aussi de tous il demeurast l'arbitre amiable de tous leurs differends » ; une cotisation doit financer une « guerre continuelle contre les infidèles » musulmans.

Dans la suite du volume, le récit des ambassades de Sully en Angleterre montre comment ce projet prend forme et prévoit les alliances indispensables. On convient de cinq points avec Elizabeth : libérer l'empire de la maison d'Autriche, « delivrer les dix-sept provinces des Pays-bas », « faire le semblable de tous les cantons de Suisse, leurs alliez et Provinces voisines », « faire subsister ensemble les trois diverses sortes de Religions », « essayer à rendre tous les Roys de la Chrestienté les plus approachans qu'il se pourra d'une mesme grandeur en l'Europe ».

Plus loin, un « mémoire », semble-t-il rédigé par Sully lui-même, reprend, mais sous forme d'hypothèses, ces différents projets.

Un autre document, un de plus, prévoit un plan militaire : attaque « dans les Indes », séparation de l'Allemagne et de la Maison d'Autriche, attaque dans les Pays-Bas, confinement de la Maison d'Autriche dans la péninsule hispanique en « essayant d'interesser en la dissipation, dispersion et distribution de leurs autres Estats non seulement la France, l'Angleterre, les Roys de Dannemarc et de Suede, les Provinces unies des Païs-bas ; mais aussi les Princes et Villes Imperiales d'Allemagne, Venise, Savoye et autres Potentats, voire mesme le Pape... ».

C'est dans les tomes III et IV, publiés seulement en 1662, que les projets se formalisent. À côté de projets de politique intérieure, Henri IV aurait prévu une campagne militaire pacifique par les PaysBas tandis que la reine serait passée par Metz, pour prendre le contrôle de l'Empire tandis que le duc de Savoie s'approprierait la Lombardie.

En cas d'hostilité, avec l'appui des pays protestants, le roi comptait délivrer les Pays-Bas et y créer un « corps de république » tout en poussant le Pape à « faire rupture avec l'Espagne » pour faire une « république romaine et pontificale » comprenant Naples, Ferrare, Urbino, la Sicile et sous protection française avec l'appui des Vénitiens. Dans ce scénario, le duc de Savoie deviendrait roi, une république helvète s'annexerait le comté de Bourgogne, l'Océan serait libéré « pour le commerce des Indes », on entrerait en guerre contre les musulmans.

Les « quinze dominations » dont il était question plus haut s'éclairent : ce sont les cinq dominations électives (Rome, l'Empire germanique, les rois de Pologne, Hongrie et Bohème), les six dominations héréditaires (France, Espagne, Angleterre, Danemark, Suède et Lombardie), les quatre républiques souveraines (Venise, Toscane, Suisse, Pays-Bas).

Cet ensemble formerait une « République Monarchique Très chrétienne », « une forme de République toujours pacifique avec les Chrétiens, et toujours militante avec les Infidèles »

CHARLES CASTEL de SAINT PIERRE

1713



Charles de Saint-Pierre

Le Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe

L'abbé de saint-Pierre est surtout célèbre pour son *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, dont il rédige quatre versions entre 1708 et 1712, la dernière publiée en 1713, sous l'adresse d'Antoine Schouten à Utrecht. Il souligne l'impossibilité d'assurer la paix par une puissance hégémonique (la monarchie universelle) mais surtout par l'équilibre des puissances considéré à son époque comme le meilleur moyen de maintenir la paix. Il montre qu'au contraire cet équilibre mène aux conflits entre nations : « Qui ne voit que dans le système de l'équilibre on ne trouve de sûreté que les armes à la main ? »²² Exprimant des idées proches de celles du *Nouveau Cynée* (1623)

d'Émeric Crucé et de l'Essai sur la paix présente et future (1693) de William Penn, il adopte une approche juridique et le modèle d'une fédération d'États en s'inspirant de l'"union germanique". Il propose donc la constitution d'une Diète d'Europe et de juridictions communes, après signature d'un traité signés par les souverainetés chrétiennes, fixées à dix-huit (envisagées aussi à vingt-quatre). Il évoque ainsi l'instauration d'une « Union européenne ». S'appuyant sur l'autorité du roi Henri IV, auquel il attribue, d'après les Mémoires de Sully, le même projet de paix, il ne cessera de le promouvoir auprès des autorités et de l'opinion française et européenne, cherchant le soutien de personnages influents (Torcy, Philippe d'Orléans, Dubois, Lord Stanhope, Fleury, Frédéric II de Prusse) et s'efforçant de faire traduire son écrit dans différentes langues, sans pouvoir obtenir dans son pays de permission officielle d'imprimer. L'ouvrage connut un retentissement certain, favorisé par les efforts déployés par l'abbé lui-même pour susciter un débat à l'échelle de l'Europe. Si l'on rendit hommage aux bonnes intentions de l'auteur, le Projet fut néanmoins considéré comme impraticable et utopique. Dans la deuxième moitié du siècle, Jean-Jacques Rousseau et Kant contribuèrent à relancer l'intérêt pour l'idée de paix perpétuelle. Les idées de Saint-Pierre servirent de référence au mouvement pacifiste et à la construction européenne. Mais cet intérêt presque exclusif pour le Projet de paix contribua à éclipser l'ensemble de sa pensée politique et morale

Je destine cet exemplaire pour M. Le Marquis
de Torcy. Je tâche de ressusciter dans cet
ouvrage Le grand projet du traité de l'union
des princes chrétiens pour rendre la paix
perpetuelle en Europe. Jeu M. le Duc de Sully
le proposa autrefois de la part de Henri le
Grand a la Reine Elisabeth & elle l'agréa
comme le traité le plus avantageux que l'on put
jamais proposer pour tous les Souverains en general
et pour chaque Souverain en particulier

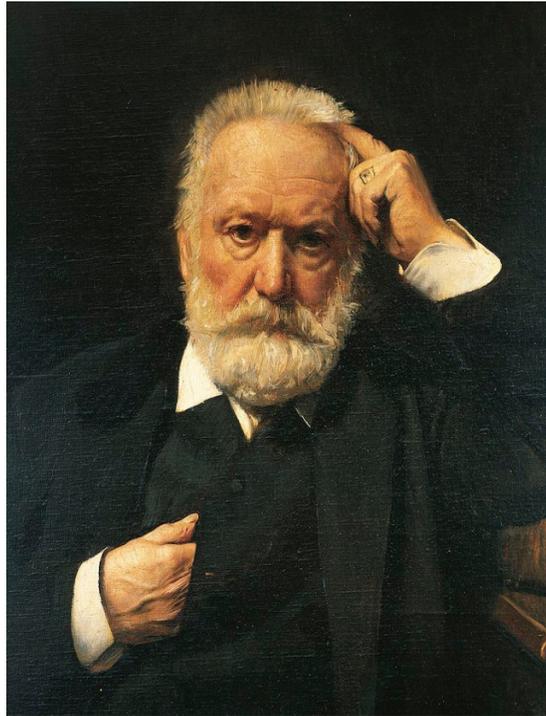
plaise a Dieu que Louis le Grand & que
La Reine Anne qui ont hérité de la sagesse
de leurs ancêtres & de l'amour qu'ils avoient
pour leurs peuples soient assez heureux pour
exécuter au commencement de ce siècle ce qui
n'avoit été que projeté au commencement du
siècle passé et qu'une négociation si desirable
pour tout le monde soit entamée & s'il se
peut achevée sous le ministère de M. le
Marquis de Torcy.

ce 1. Septemb. 1712

Charles Castel de Saint Pierre

VICTOR HUGO

1848



Victor Hugo
Pour les Etats-Unis d'Europe

Extrait du discours de Victor Hugo : Pour des « États-Unis d'Europe » expression utilisée par **Victor Hugo**, le 21 août 1849, à l'occasion du **Congrès international de la paix de Paris**

« Un jour viendra où les armes vous tomberont des mains, à vous aussi !

Un jour viendra où la guerre paraîtra aussi absurde et sera aussi impossible entre Paris et Londres, entre Pétersbourg et Berlin, entre Vienne et Turin, qu'elle serait impossible et qu'elle paraîtrait absurde aujourd'hui entre Rouen et Amiens, entre Boston et Philadelphie.

Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne, absolument comme la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace, toutes nos provinces, se sont fondues dans la France.

Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées.

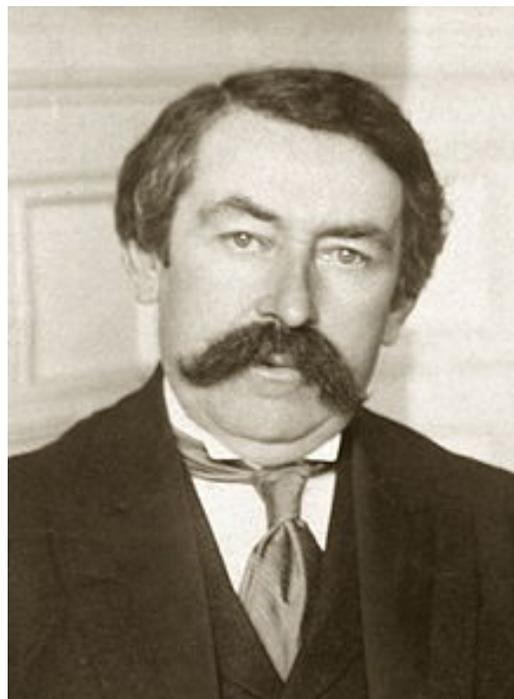
Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le vénérable arbitrage d'un grand sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France. Un jour viendra où l'on montrera un canon dans les musées comme on y montre aujourd'hui un instrument de torture, en s'étonnant que cela ait pu être. »

ARISTIDE BRIAND

1929



Gustav Stresemann
Chancelier d'Allemagne de la République de Weimar



Aristide Briand
Président du Conseil Français

Prix Nobel de la Paix

Mémoire sur l'organisation **d'un régime d'union fédérale européenne** présenté par Aristide Briand à l'Assemblée de la Société des Nations (SDN)

Suite au discours d'Aristide Briand du 5 septembre 1929 se tint la réunion qui décida de la rédaction du mémorandum a eu lieu le 9 septembre de la même année à Genève au siège de la Société des Nations. Elle réunit, à l'invitation du représentant de la France, **les 27 États européens** membres de la SDN, à savoir :

Allemagne
Belgique
Espagne
France
Irlande
Lituanie

Albanie
Bulgarie
Estonie
Grèce
Italie
Luxembourg

Autriche
Danemark
Finlande
Hongrie
Lettonie
Norvège

Pays-Bas
Roumanie
Suisse

Pologne
Royaume-Uni
Tchécoslovaquie

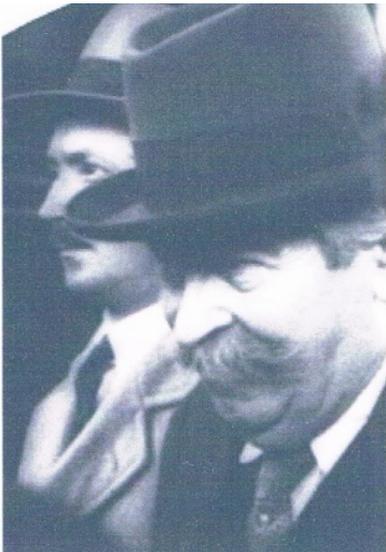
Portugal
Suède
Royaume de Yougoslavie

L'objet de la réunion était d'« envisager l'intérêt d'une entente entre Gouvernements intéressés, en vue de **l'institution, entre peuples d'Europe, d'une sorte de lien fédéral qui établisse entre eux un régime de constante solidarité** et leur permette, dans tous les cas où cela serait nécessaire, d'entrer en contact immédiat pour l'étude, la discussion et le règlement des problèmes susceptibles de les intéresser en commun »

« Nul ne doute aujourd'hui que le manque de cohésion dans le groupement des forces matérielles et morales de l'Europe ne constitue, pratiquement, le plus sérieux obstacle au développement et à l'efficacité de toutes institutions politiques ou juridiques sur quoi tendent à se fonder les premières entreprises d'une organisation universelle de la paix. Cette dispersion de forces ne limite pas moins gravement, en Europe, **les possibilités d'élargissement du marché économique**, les tentatives d'intensification et d'amélioration de la production industrielle, et par là même toutes garanties contre les crises du travail, sources d'instabilité politique aussi bien que sociale. Or, **le danger d'un tel morcellement** se trouve encore accru du fait de l'étendue des frontières nouvelles (**plus de 20 000 kilomètres de barrières douanières**) que les Traités de paix ont dû créer pour faire droit, en Europe, aux aspirations nationales. »

— Mémoire Briand paragraphe 6

Discours d'Aristide Briand devant l'Assemblée de la Société des Nations Genève, Salle de la Réformation, 5 septembre 1929



Mon collègue et ami M. Hymans, dans son très beau discours, a abordé un autre problème délicat dont la Société des Nations s'est saisie et à propos duquel elle a réuni une excellente et fort intéressante documentation. C'est le problème du désarmement économique; car il n'y a pas seulement à faire régner parmi les peuples la paix du point de vue politique, il faut aussi faire régner la paix économique.

M. Hymans a proposé certaines solutions que, pour ma part, j'envisagerai avec sympathie. Mais, qu'on me permette de le dire, dans ce domaine aussi, il faut que la Société des Nations se décide à avancer d'un pas ferme. Il ne faut pas qu'elle traite ces questions avec la timidité que pourraient lui inspirer les difficultés de la tâche.

Je ne crois pas à la solution d'un tel problème - j'entends une solution véritable, c'est à dire de nature à assurer la paix économique - par des moyens de pure technicité. Certes, il faut avoir recours aux conseils techniques; il faut s'en entourer et les respecter, il faut accepter de travailler sur la base d'une documentation sérieuse et solide. Mais si nous nous en remettons aux seuls techniciens du soin de régler ces problèmes, nous devrions tous les ans, à chaque Assemblée, nous résigner à faire de très beaux discours et à enregistrer avec amertume bon nombre de déceptions.

C'est à la condition de se saisir eux-mêmes du problème et de l'envisager d'un point de politique que les gouvernements parviendront à le résoudre. Si l'on demeure sur le plan technique, on verra tous les intérêts particuliers se dresser, se coaliser, s'opposer: il n'y aura pas de solution générale.

Ici, avec quelque préoccupation, je pourrais dire avec quelque inquiétude, qui fait naître en moi une timidité dont vous voudrez bien m'excuser, j'aborde un autre problème. Je me suis associé pendant ces dernières années à une propagande active en faveur d'une idée qu'on a bien voulu qualifier de généreuse, peut-être pour se dispenser de la qualifier d'imprudente. Cette idée, qui est née il y a bien des années, qui a hanté l'imagination des philosophes et des poètes, qui leur a valu ce qu'on peut appeler des succès d'estime, cette idée a progressé dans les esprits par sa valeur propre. Elle a fini par apparaître comme répondant à une nécessité. Des propagandistes se sont réunis pour la répandre, la faire entrer plus avant dans l'esprit des nations, et j'avoue que je me suis trouvé parmi ces propagandistes.

Je n'ai cependant pas été sans me dissimuler les difficultés d'une pareille entreprise, ni sans percevoir l'inconvénient qu'il peut y avoir pour un homme d'Etat à se lancer dans ce qu'on appellerait volontiers une pareille aventure.

Mais je pense que, dans tous les actes de l'homme, même les plus importants et les plus sages, il y a toujours quelque grain de folie ou de témérité. Alors, je me suis donné d'avance l'absolution et j'ai fait un pas en avant. Je l'ai fait avec prudence. Je me rends compte que l'improvisation serait redoutable et je ne me dissimule pas que le problème est peut-être un peu en dehors du programme de la Société des Nations; il s'y rattache cependant, car depuis le Pacte, la Société n'a jamais cessé de préconiser le rapprochement des peuples et les unions régionales, même les plus étendues.

Je pense qu'entre des peuples qui sont géographiquement groupés comme les peuples d'Europe, il doit exister une sorte de lien fédéral; ces peuples doivent avoir à tout instant la possibilité d'entrer en contact, de discuter leurs intérêts, de prendre des résolutions communes, d'établir entre eux un lien de solidarité, qui leur permette de faire face, au moment voulu, à des circonstances graves, si elles venaient à naître.

C'est ce lien que je voudrais m'efforcer d'établir.

Evidemment, l'Association agira surtout dans le domaine économique: c'est la question la plus pressante. Je crois que l'on peut y obtenir des succès. Mais je suis sûr aussi qu'au point de vue politique, au point de vue social, le lien fédéral, sans toucher à la souveraineté d'aucune des nations qui pourraient faire partie d'une telle association, peut être bienfaisant, et je me propose, pendant la durée de cette session, de prier ceux de mes collègues qui représentent ici des nations européennes de bien vouloir envisager officieusement cette suggestion et la proposer à l'étude de leurs gouvernements, pour dégager plus tard, pendant la prochaine session de l'Assemblée peut-être, les possibilités de réalisation que je crois discerner.

Actes de la Dixième session ordinaire de l'Assemblée, Sixième séance plénière, jeudi 5 septembre 1929, p. 51-52.

Richard Nikolaus Graf von COUDENHOVE-KALERGI

Père du Mouvement Paneuropéen
1er Lauréat du Prix Charlemagne (1950)

1922-1939



Comte Richard de Coudenhove Kalergi

Naissance de sa vision de l'Europe durant l'Entre-deux guerres

Le 21 juillet 1922, il lance son premier appel à l'unité de l'Europe dans la Neue Freie Presse de Vienne et la Vossische Zeitung de Berlin intitulé « La Question européenne ». **Naissance du Mouvement pour les États-Unis d'Europe ou Mouvement Paneuropéen**.

En 1923 est publié à Vienne son livre *PanEuropa* (traduction française en 1926). Sont créées les éditions paneuropéennes et du mouvement paneuropéen. Il développe l'idée de **réunir le charbon allemand et l'acier français**. Il faudra attendre 1951 pour voir naître la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

En 1924 est créée la revue mensuelle *PanEuropa*. Le Secrétariat général du *Mouvement Paneuropéen* s'installe à Vienne (Hofburg).

En 1925, il fait des tournées de conférences. Est fondé l'*American Cooperative Committee of the PanEuropean Union*.

Du 3 au 6 octobre 1926 a lieu le 1^{er} Congrès Paneuropéen à Vienne.

En 1929, Aristide Briand présente l'idée européenne à la Société des Nations à Genève : « Entre des peuples qui sont géographiquement groupés comme les peuples d'Europe, **il doit exister une sorte de lien fédéral** ». Richard Nicklaus de Coudenhove-Kalergi **propose la création de l'hymne national européen sur une musique de Beethoven, la neuvième symphonie, appelée aussi Ode à la joie**.

En 1930, au II^e Congrès Paneuropéen à Berlin, Richard Nicklaus de Coudenhove-Kalergi propose de célébrer **une journée de l'Europe au mois de mai**.

Le 2 décembre 1933 est inauguré le *Centre économique Paneuropéen* à Vienne.

Conférence de 1939 : idée d'un patriotisme européen

Idées contenues dans cette conférence :

- Préserver la paix, éviter la guerre
- Face à la guerre en cours, reconstruire, après la guerre, une Europe unie, une Europe égale où les peuples et les races seraient égaux et non humiliés comme dans le Traité de Versailles⁵.
- Pour atteindre cette unité : Mettre fin à la souveraineté illimitée des États (éviter cette anarchie européenne à 30 États). Se calquer sur le modèle des États-Unis d'Amérique, de l'URSS. Dans d'autres textes, il parle de livrer concurrence aux empires panbritannique, panaméricain, panrusse et panmongol.
- Une Europe qui ne soit pas fondée uniquement sur une coopération économique et une unité monétaire.
- Une Europe possédant une force armée commune dont le socle premier serait l'aviation.
- Une fédération européenne qui remplacerait la Société des Nations.
- Une Europe qui serait à la tête de l'humanité.
- Dans une Europe où la science et les techniques réduisent les instances entre les peuples et les hommes, avancer vers une union pan-européenne avec une base d'égalité nationale, de respect de la liberté humaine. Rejet des modèles de domination du matérialisme du XIX^e siècle (capitalisme à outrance), de la domination allemande (raciste et totalitaire) ou bolchevique (communiste et dictatoriale).
- Modèle par excellence, la Suisse qui respecte : a) les droits de l'homme, b) les libertés individuelles, c) l'égalité entre les grands et les petits États et l'intégrité des minorités ethniques et religieuses. Un État qui est axé sur la solidarité en politique étrangère, militaire, monétaire et économique. Le tout en garantissant l'indépendance et l'intégrité de tous les États fédérés. Cette idée de modèle suisse se retrouve dans d'autres écrits de Richard Nicklaus de Coudenhove-Kalergi. Pour Richard Nicklaus de Coudenhove-Kalergi, la Suisse propose un modèle partant **d'une subsidiarité qui part du bas et va vers le haut**. Les Suisses peuvent aussi élire et voter (comme les initiatives). Prendre exemple sur le modèle de la double majorité dans les votations suisses.
- Développement d'une mystique européenne : « *De même que dans tout être vivant le corps est façonné par l'âme, de même le corps de l'Europe ne naîtra que sous l'impulsion d'un esprit européen* » (p. 19). Ces racines mystiques sont à chercher dans : a) la culture classique européenne, b) la foi chrétienne, c) la conception de l'honneur des chevaliers médiévaux⁵.
- L'Europe est une Europe chrétienne : tendance sociale et humanitaire chrétienne. Foi chrétienne.
- C'est une Europe portée par un esprit héroïque et chevaleresque⁵.
- Assurer la paix, mais aussi la renaissance de l'Europe afin qu'elle reprenne son rôle à la tête de la planète.
- Il termine sa conférence par une exhortation à la jeunesse.

En 1966 au X^e Congrès paneuropéen de Vienne

Le 10 mars 1966, Richard Nicklaus de Coudenhove-Kalergi se demande

- 1) Si l'Europe a la force de s'unir, elle peut rivaliser par rapport à la Chine, l'URSS, les États-Unis et les autres puissances mondiales montantes. Il désire aussi que l'Europe s'affranchisse peu à peu de la tutelle américaine.
- 2) Si l'Europe économique est effective, la Communauté européenne de la défense est un échec. Il regrette aussi l'immobilisme de la Communauté européenne depuis ces cinq dernières années sans initiatives et progrès pour le mouvement. Avant, depuis le traité de Rome de 1957, il y avait pourtant eu des avancées (Politique agricole commune, libre circulation des travailleurs union douanière, fonds de développement européen, recherche commune pour le nucléaire et les avancées technologiques). Pour lui, le développement européen est trop lent et mou.
- 3) Il se demande si les Six de l'Europe (dont les quatre grandes puissances) sont conscients de leurs responsabilités dans ce piétinement et s'ils ne vont pas reprendre l'initiative dans les domaines de la politique étrangère dans un équilibre fragile entre amitié avec l'URSS sans perdre celle des États-Unis, de négocier avec ces deux derniers États des traités de paix afin de dépasser la situation héritée de la Seconde guerre mondiale. Il aborde comme sujets : la fin du rideau de fer, question allemande par l'autodétermination de cette nation, le renforcement et la restructuration de l'OTAN, le fait d'assurer la solidarité européenne et de l'étendre à toutes les régions du monde.
- 4) Il affirme : « *L'heure a sonné pour les gouvernements de l'Europe de franchir le Rubicon qui sépare l'Europe d'hier – faible et désunie – de l'Europe de demain – forte et unie, prospère, libre et pacifique* »

X^e Congrès paneuropéen, Vienne (7-10 octobre 1966)

Organisé et voulu par son mouvement pour une union fédéraliste européenne (célébration du 40^e anniversaire du 1^{er} Congrès Européen), ce X^e congrès a pour thème central : « *pour un patriotisme européen* ».

- 1) Il y établit le constat d'un immobilisme européen, avec une Europe qui attend en vain et avec impatience son union depuis 20 ans.
- 2) Selon lui, les espoirs de l'Europe ont été déçus par le développement du *Conseil de l'Europe* et du *Parlement européen* puisqu'il n'a pas été possible de préparer une confédération européenne.
- 3) Il y a des progrès comme avec le Marché commun qui a permis une solidarité européenne et un développement économique européen donc une prospérité pour des nombreux pays d'Europe mais sans confédération européenne.
- 4) Il faut alors une « *nouvelle initiative pour unir 330 millions d'Européens – sans compter les neutres – entre l'Atlantique et le Rideau de fer en une Confédération* ».



Drapeau de l'Union paneuropéenne.

Ainsi, le congrès demande aux gouvernements responsables :

- 1) Une approche européenne entre les États qui puisse aussi se construire sur un niveau de politique étrangère, politique de défense et sécurité commune afin de collaborer sur le plan international au même niveau que les États-Unis et l'URSS.
- 2) Un développement des relations concrètes entre les divers peuples européens et dépasser les stricts accords militaires (OTAN par exemple ou conférences de Yalta) et tenter de surmonter la scission de l'Allemagne en deux états (RDA et RFA).
- 3) Demande est faite à l'Angleterre et à d'autres pays européens d'accepter les règles communes et de s'intégrer à brève échéance dans les Communautés européennes.
- 4) La mise sur pied de la création de la monnaie européenne unique.
- 5) Une accentuation et un développement dans le domaine de la coopération dans le domaine des technologies.
- 6) La concertation concrète et continue de toutes les forces travaillant à l'union de l'Europe.

Marc SANGNIER

Reconciliation Franco Allemande dans la société civile

1921



Marc Sangnier

Fondateur du Sillon et d'un Mouvement International de la Jeunesse

Initiateur de la 1^{ère} MJC de France la Mouff

Fondateur de la Ligue française des Auberges de Jeunesse

Initiateur d'actions de réconciliations franco allemandes dans l'Entre Deux Guerres

COMITÉ INTERNATIONAL D'ACTION DÉMOCRATIQUE

Également appelé Internationale démocratique pour la paix, le Comité international d'action démocratique pour la paix est un mouvement international pour la jeunesse créé en 1921 à l'issue d'un congrès international organisé par Marc Sangnier (1873-1950) et la Ligue Jeune République. **Il promeut la réconciliation franco-allemande** par la rencontre et le partage entre les jeunes gens des pays ennemis durant la Première Guerre mondiale. Il cesse ses activités en 1939.

• La Construction Européenne

1100 ans après la disparition de l'Empire de Charlemagne, Churchill réveille l'Europe

1943

En 1943 a lieu le V^e Congrès paneuropéen, New York. **Winston Churchill** communique par écrit son désir de voir se créer le Conseil de l'Europe. Il affirme :

« Il existe un remède qui, s'il était généralement et spontanément adopté par la grande majorité des peuples dans de nombreux pays pourrait, comme par miracle, rendre l'Europe aussi libre et heureuse que la Suisse de nos jours. [...]

*Nous devons construire **une sorte d'États-Unis d'Europe**. [...]*

*La première étape consiste à former **un Conseil de l'Europe**.*

Et de ce travail urgent, la France et l'Allemagne doivent ensemble prendre la direction. [...]

*Je vous dis donc : **“Debout, l'Europe !”** ». **Winston Churchill***

1948



Congrès de la Haye 1948
Congrès de l'Europe _

WINSTON CHURCHILL

Premier Ministre du Royaume-Uni



Winston Churchill au premier **Congrès Européen de la Haye** (NL) après la Guerre, (Pays-Bas), propose de réintroduire l'Allemagne dans le concert des Nations et prône une coopération entre la France et l'Allemagne. Il promeut la création d'un **Conseil de l'Europe** qui sera constitué à Strasbourg
Il lance aussi (lui (Conservateur anglais) la création du **Mouvement Européen International** avec le soutien de Léon Blum (Socialiste français), Paul Henri Spaak (Libéral Belge), Alcide de Gasperi (Démocrate Chrétien Italien)

Men will be proud to say: I am a European. We hope to see a Europe where men of every country will think as much of being a European as belonging to their native land. We hope that wherever they go in the European continent, they will truly feel : here, I am at home, I am a citizen of this country too, the men are my brothers and friends, let us meet together, let us work together, let us do our utmost, all that is in us, for the good of all.

Nous serons fiers de dire : Je suis un Européen. Nous espérons voir une Europe où les hommes de tous les pays pensent qu'ils appartiennent autant à l'Europe qu'à leur terre natale. Nous souhaitons que partout où ils aillent sur le continent européen ils puissent dire : je suis chez moi, je suis aussi un citoyen de ce pays, ces hommes sont aussi mes frères, unissons nos efforts, travaillons ensemble pour le bien de tous.

Winston Churchill à la Haye

CONSEIL DE L'EUROPE La chambre des Droits

1949



Réunion du Conseil de l'Europe
1949 Strasbourg

Le Conseil de l'Europe s'est réuni à Strasbourg dans l'Hôtel de Ville

Le Conseil de l'Europe a été fondé le 5 mai 1949 par le traité de Londres, signé dans la même ville par les dix pays suivants : Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède et Royaume-Uni

Dans le cadre de son objectif de promouvoir les droits de l'homme, il s'est doté le 4 novembre 1950 de

- la Convention européenne des droits de l'homme qui entre en vigueur le 3 novembre 1953.

- La Cour européenne des droits de l'homme est créée le 18 septembre 1959 en vue de faire respecter la Convention

Organes statutaires

Le Conseil de l'Europe dispose de **deux organes statutaires**, l'Assemblée parlementaire et le Comité des ministres, et d'un organe de soutien, le Secrétaire général.

Assemblée parlementaire

Historiquement, c'est la première assemblée parlementaire du continent. Elle est composée de 324 membres et de 324 suppléants élus ou désignés par les parlements nationaux. Le nombre de représentants par pays dépend de sa démographie (de deux à dix-huit). L'assemblée se réunit quatre fois par an pendant une semaine. Les travaux de l'assemblée sont préparés par des commissions spécialisées. Elle siège au Palais de l'Europe à Strasbourg.

Comité des ministres

Le Comité est composé des ministres des Affaires étrangères, et se réunit à ce niveau ministériel une fois par an. Leurs délégués, les représentants permanents, se réunissent une fois par semaine et délibèrent dans un quorum à huis clos. Les ministres exercent la présidence du comité à tour de rôle, par ordre alphabétique, pour une durée de six mois. La présidence est actuellement exercée par l'Allemagne depuis novembre 2020, prenant ainsi la suite de la Grèce.

Secrétaire général

Élu par l'Assemblée parlementaire pour cinq ans, mandat renouvelable, il est l'organe administratif du conseil de l'Europe et responsable du budget du Conseil de l'Europe (qui en 2004 s'élevait à 180 millions d'euros et en 2007 à un peu plus de 197 millions d'euros²³), dont le financement vient du gouvernement des États membres.

Format particulier

Les Sommets sont la réunion de chefs d'État et de gouvernement et ont lieu épisodiquement depuis les années 1990. Ils doivent permettre d'aider le Comité des ministres et de donner de nouvelles impulsions au Conseil de l'Europe.



Conseil de l'Europe (Palais de l'Europe)
(CoE) Strasbourg

Autres organes

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Le Congrès constitue, avec l'Assemblée parlementaire et le Comité des ministres, le troisième pilier du Conseil de l'Europe. Il a été créé en 1994. Il joue un rôle fondamental dans la promotion de la démocratie en associant les collectivités locales et régionales aux travaux du Conseil de l'Europe. Il est composé de deux chambres :

- la Chambre des pouvoirs locaux ;
- la Chambre des régions.

L'assemblée des deux chambres comprend 318 représentants et 318 suppléants représentant plus de 200 000 collectivités locales et régionales des États membres. Il se réunit deux fois par an à Strasbourg. Par la discussion et l'échange, le Congrès cherche à renforcer les structures démocratiques locales, en particulier dans les nouvelles démocraties.

Les deux chambres élisent un président du Congrès.

Conférence des organisations internationales non gouvernementales

Représentant la société civile, 400 OING sont membres de la Conférence. Elles contribuent activement de diverses manières à l'action et au rayonnement du Conseil de l'Europe tant par leurs contributions à la réflexion sur les multiples sujets abordés que par le suivi de l'application des diverses conventions que ses membres peuvent assurer dans les différents pays européens.

La Conférence se réunit 4 fois par an au Palais de l'Europe à Strasbourg aux mêmes dates que l'Assemblée parlementaire. De plus, elle exerce son expertise dans les différents comités directeurs et groupes d'experts.

Dotée depuis 2003 d'un statut participatif, elle constitue un des 4 piliers du Conseil de l'Europe, en lien étroit et en complémentarité avec les 3 autres (Comité des ministres, Assemblée parlementaire et Congrès des pouvoirs locaux et régionaux).

La Conférence des organisations internationales non gouvernementales est présidée par le D^r Jean-Marie Heydt depuis janvier 2009, puis par Anna Rurka.



Cour européenne des droits de l'homme se réunit dans un bâtiment extérieur au Palais Et Commissariat aux droits de l'homme

Le Commissariat aux droits de l'homme est une institution indépendante au sein du Conseil de l'Europe ; sa mission est de promouvoir la prise de conscience et le respect des droits de l'homme dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

Il est élu par l'assemblée parlementaire pour un mandat de six ans, mandat non renouvelable, et est chargé de promouvoir l'éducation, la sensibilisation ainsi que le respect des droits de l'homme. Il peut adresser des recommandations aux États membres et des rapports au Comité des ministres et à l'Assemblée parlementaire.

En 1999, le Comité des ministres a adopté une résolution qui institue la fonction de Commissaire et définit le mandat du Commissaire. Le premier Commissaire, M. Alvaro Gil-Robles, a occupé ce poste du 15 octobre 1999 au 31 mars 2006, puis M. Thomas Hammarberg du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2012, tandis que le Commissaire actuel, M. Nils Muižnieks, a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2012.

1950



Le Discours de l'Horloge :
la déclaration de Robert Schuman au Quai d'Orsay. Paris
9 Mai 1950

La déclaration de Robert Schuman du 9 Mai 1950

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le gouvernement français propose immédiatement l'action sur un point limité mais décisif.

*Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous **une Haute Autorité commune**, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.*

*La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la **Fédération européenne**, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.*

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au développement des oeuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles: le développement du continent africain.

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique qui introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

Pour poursuivre la réalisation des objectifs ainsi définis, le gouvernement français est prêt à ouvrir des négociations sur les bases suivantes.

La mission impartie à la Haute Autorité commune sera d'assurer dans les délais les plus rapides : la modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité, la fourniture à des conditions identiques du charbon et de l'acier sur le marché français et sur le marché allemand, ainsi que sur ceux des pays adhérents, le développement de l'exportation commune vers les autres pays, l'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main-d'oeuvre de ces industries.

Pour atteindre ces objectifs à partir des conditions très disparates dans lesquelles sont placées actuellement les productions des pays adhérents, à titre transitoire, certaines dispositions devront être mises en oeuvre, comportant l'application d'un plan de production et d'investissements, l'institution de mécanismes de péréquation des prix, la création d'un fonds de reconversion facilitant la rationalisation de la production. La circulation du charbon et de l'acier entre les pays adhérents sera immédiatement affranchie de tout droit de douane et ne pourra être affectée par des tarifs de transport différentiels. Progressivement se dégageront les conditions assurant spontanément la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé.

A l'opposé d'un cartel international tendant à la répartition et à l'exploitation des marchés nationaux par des pratiques restrictives et le maintien de profits élevés, l'organisation projetée assurera la fusion des marchés et l'expansion de la production.

Les principes et les engagements essentiels ci-dessus définis feront l'objet d'un traité signé entre les Etats et soumis à la ratification des parlements. Les négociations indispensables pour préciser les mesures d'application seront poursuivies avec l'assistance d'un arbitre désigné d'un commun accord; celui-ci aura charge de veiller à ce que les accords soient conformes aux principes et, en cas d'opposition irréductible, fixera la solution qui sera adoptée.

La Haute Autorité commune chargée du fonctionnement de tout le régime sera composée de personnalités indépendantes désignées sur une base paritaire par les gouvernements; un président sera choisi d'un commun accord par les gouvernements; ses décisions seront exécutoires en France, en Allemagne et dans les autres pays adhérents. Des dispositions appropriées assureront les voies de recours nécessaires contre les décisions de la Haute Autorité.

Un représentant des Nations Unies auprès de cette autorité sera chargé de faire deux fois par an un rapport public à l'ONU, rendant compte du fonctionnement de l'organisme nouveau, notamment en ce qui concerne la sauvegarde de ses fins pacifiques.

L'institution de la Haute Autorité ne préjuge en rien du régime de propriété des entreprises. Dans l'exercice de sa mission, la Haute Autorité commune tiendra compte des pouvoirs conférés à l'Autorité internationale de la Ruhr et des obligations de toute nature imposées à l'Allemagne, tant que celles-ci subsisteront.

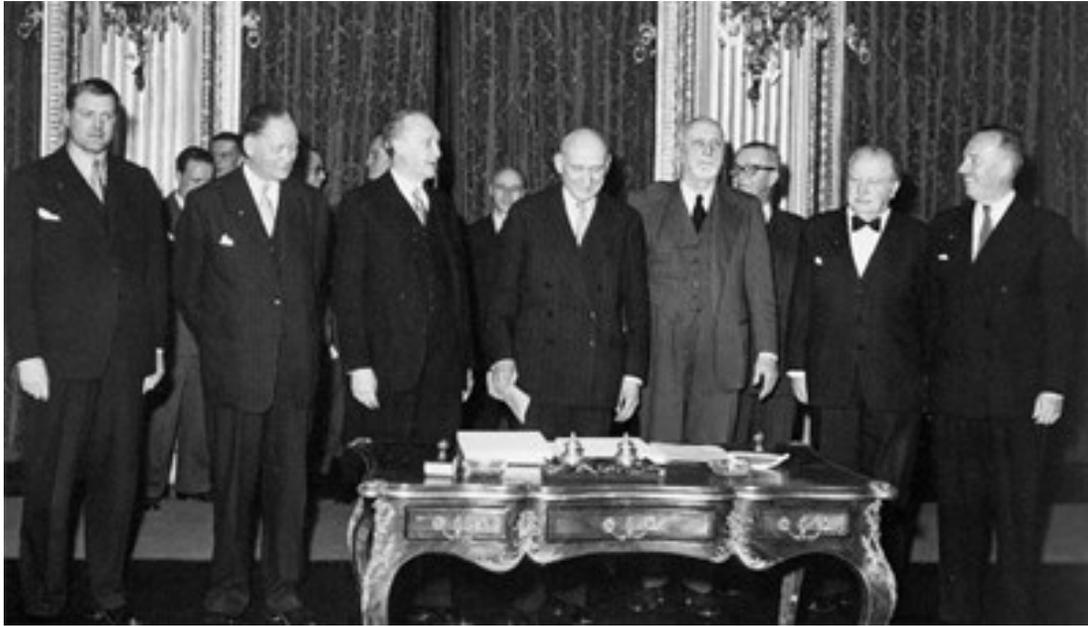
ROBERT SCHUMAN



Robert Schuman (debout)
à côté de Jean Monnet (co rédacteur de la Déclaration, assis)

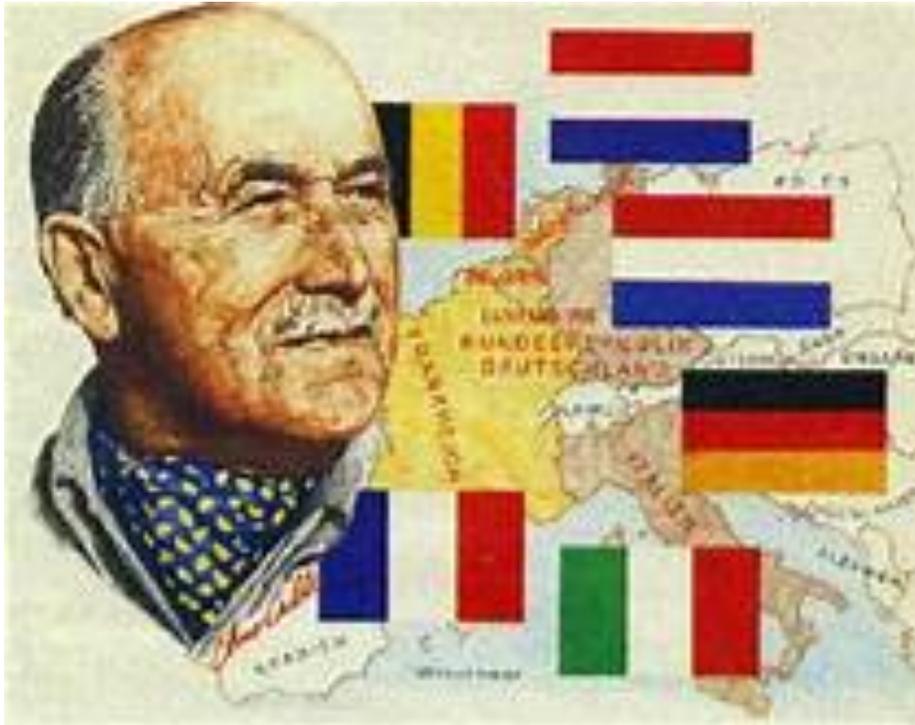
1951

COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER (CECA)



Le Traité de Paris 1951
fonde la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA)
entre France-Belgique-Pays-Bas-Luxembourg-Allemagne-Italie

Jean Monnet



La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA)
Président de la Haute Autorité pour 3 ans : Jean Monnet
Siège à Luxembourg

1957

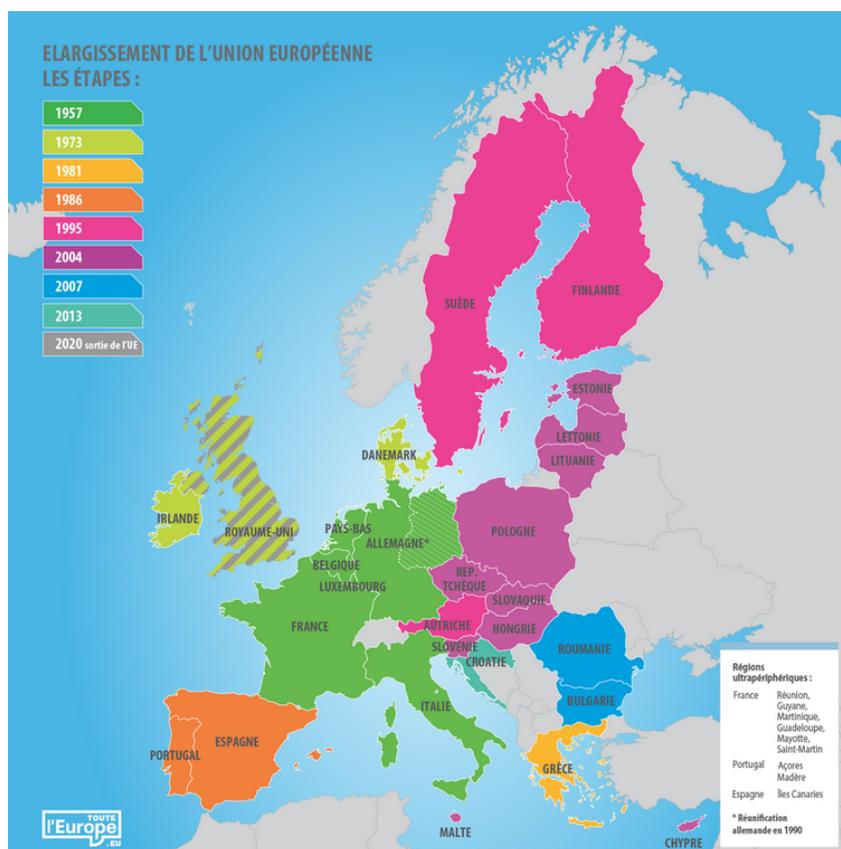
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE Puis UNION EUROPEENNE



Le Traité de Rome (1957)

Le Traité de Rome signé par 6 pays fondateurs crée la CEE , Communauté Economique Européenne (appelée également le Marché Commun)

France + Allemagne + Italie + Belgique+ Pays -Bas+ Luxembourg



L'Union Européenne

- **1957 – Traité de Rome** : Ces 6 pays, issus de l'ancien Empire de Charlemagne (en vert foncé sur la carte) signent par la suite le traité de Rome qui permet, dans un premier temps, la création de la **Communauté Economique Européenne** (CEE) (appelée couramment le Marché Commun) et dans un deuxième temps, la création de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (CEEA)
- **1979 – Première élection** : Les membres du Parlement européen pour la première fois sont **élus au suffrage universel direct**. La première Présidente fût Simone Veil.
- **1985 – Accords de Schengen** : 5 pays comprenant la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la RFA décident de supprimer les contrôles sur leurs frontières communes, favorisant ainsi **la libre circulation**.
- **1986 – Acte unique européen** : Suite aux Accords de Schengen, l'Acte unique européen prévoit l'achèvement du marché intérieur en prenant en compte **les 4 libertés** fondamentales (liberté de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux). Par ailleurs, l'Acte unique européen permet la **création de fonds structurels** et donne de nouvelles compétences à la CEE en matière environnementale et sociale.



- **1989** – **Chute du mur de Berlin** : L'Allemagne étant en voie **de réunification** après la chute du mur séparant l'Allemagne de l'Est à l'Allemagne de l'Ouest, l'adhésion à la CEE des pays d'Europe centrale et orientale est désormais possible.
- **1992** – **Traité de Maastricht** : **Traité fondateur de l'Union européenne** qui repose sur 3 piliers que sont la Communauté européenne (CE), la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et une coopération en matière de justice et affaires intérieures (JAI). En parallèle, ce traité permet la création de la **citoyenneté européenne** et de **la monnaie unique**.
- **1997** – **Traité d'Amsterdam** : Ce traité étend les compétences de l'Union européenne dans le domaine de l'emploi, de l'immigration et de l'asile, il attribue de nouveaux pouvoirs au Parlement européen et permet la création d'« **un espace de liberté, de sécurité et de justice** ».
- **2002** – **Mise en circulation de l'euro** : La zone euro, c'est-à-dire les Etats membres de l'Union européenne qui ont comme monnaie nationale l'euro, s'étend progressivement, comprenant 12 pays en 2002.
- **2007** – **Traité de Lisbonne** : Ce traité introduit plusieurs innovations institutionnelles dont la nomination **d'un président permanent du Conseil européen** et la transformation du **Parlement européen en colégislateur à part-entière, parallèlement au Conseil**.
- **2012** – **Le mécanisme européen de stabilité (MES)** : Ce dispositif de **gestion des crises financières** de la zone euro est entré en vigueur afin de permettre aux Etats membres de garder une stabilité en les aidant financièrement.
- **2013** – **Le Croatie** : En 2013, la Croatie devient le 28ème Etat membre de l'Union européenne
- **2016** – **Referendum sur le Brexit** : Lors du referendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne, les citoyens britanniques se sont prononcés en faveur de **la sortie** de leur pays de l'Union européenne.

(source : Mouvement Européen France)

LE FUTUR DE L'EUROPE

Les 3 piliers

Le Conseil



Président Charles Michel (Belgique)

Le Parlement



Président David Sassoli (Italie)

La Commission



Présidente Ursula von der Leyen (Allemagne)



La Commission Européenne

(présidée par Ursula von der Leyen)

Les 6 priorités de la Commission Von der Leyen

Un Green Deal européen

Ambitionner d'être le premier continent climatiquement neutre

Une Europe adaptée à l'ère numérique

La stratégie numérique de l'UE permettra aux citoyens de disposer d'une nouvelle génération de technologies.

Une économie au service des personnes

L'UE doit créer des conditions d'investissement plus attrayantes et une croissance créatrice d'emplois de qualité, en particulier pour les jeunes et les petites entreprises.

Une Europe plus forte sur la scène internationale

L'UE s'exprimera d'une voix plus forte sur la scène internationale en plaidant en faveur du multilatéralisme et d'un ordre mondial fondé sur des règles.

Promotion de notre mode de vie européen

L'Europe doit protéger l'état de droit en tant que garante de la justice et des valeurs fondamentales de l'UE.

Un nouvel élan pour la démocratie européenne

Nous devons faire en sorte que les Européens aient davantage leur mot à dire et protéger notre démocratie de toute ingérence extérieure, en luttant notamment contre la désinformation et les messages de haine en ligne.